FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 161
Moto-Club — MC des Comminges
N° d'affiliation — C0267
Date — Samedi 30 juin 2018
Lieu — Lieoux (31)
Organisateur technique - Stéphanie VIGNY
E-mail — stephanie-vigny@orange.fr
Téléphone — 06 16 83 07 40

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	PASTOR Raymonde	Licence : 032201
Président du Jury ou Arbitre*	SICARD Alain	Licence : 022282
Membre du Jury	TERRASSON Joël	Licence : 103417
Membre du Jury	LASSAGNE Patrick	Licence : 049483
Commissaire technique responsable	SEBASTIEN Maurice / BOY Daniel	Licence : 022118 / 215067
Responsable du chronométrage	LMOC	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Trophée Pyrénées				Tarif : 42€ (+20€ à partir de J-15)
Open	15 ans		A partir de 140cc	NCO
Super vétéran	50 ans		MX1 / MX2 / MX3	NCO
Vétéran	38 ans	49 ans	MX1 / MX2 / MX3	NCO
Féminine	13 ans		125cc 2T / 150cc 4T max	NJ3-NCO-LUE-INJ
	15 ans		MX1 / MX2 / MX3	

Engagement :
Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/
Contact ----------
Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 5€
Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 161
Moto-Club —— MC des Comminges
N° d'affiliation —— C0267
Date —— Dimanche 1 juillet 2018
Lieu —— Lieoux (31)
Organisateur technique - Stéphanie VIGNY
E-mail —— stephanie-vigny@orange.fr
Téléphone —— 06 16 83 07 40

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	PASTOR Raymonde	Licence : 032201
Président du Jury ou Arbitre*	SICARD Alain	Licence : 022282
Membre du Jury	TERRASSON Joël	Licence : 103417
Membre du Jury	LASSAGNE Patrick	Licence : 049483
Commissaire technique responsable	SEBASTIEN Maurice / BOY Daniel	Licence : 022118 / 215067
Responsable du chronométrage	LMOC	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Occitanie Prestige	15 ans		144cc à 500cc 2T	NJ-NCO-LUE-INTER
			175cc à 650cc 4T	
Pyrénées 125cc	13 ans		125cc 2T	NJ-NCO-LUE-INTER
Pyrénées 85cc	12 ans	15 ans	85cc	NJ-NCO-LUE-INJ
Pyrénées Benjamin 85cc	9 ans	12 ans	85cc	NJ-NCO-LUE-INJ
Pyrénées Poussin 65cc	9 ans	12 ans	65cc	NJ
Pyrénées Poussin 50cc	7 ans	10 ans	50cc	NJ
				Tarif : 42€ (+20€ à partir de J-15)
				sauf Poussin 50cc (32€)

Engagement :
Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/
Contact ---------
Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 5€
Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur Jean BERGRASER**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **St-Gaudens (31)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **14 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de motocross**

Adresse ..... **Chemin de la Gourride, 31800 Lieoux**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	36
En manche :	30

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1624 m**

Largeur minimum de la piste ..... **5 m**

Largeur de la grille ..... **42 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **81 m**

Nombre d'OCP* **16**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 3 05/2018	Date : le 05/03/2018	Date : 19/03/2018
MOTO CLUB DE COMMINGES ST GAUDENS	P/ Guy ABADIE	Numéro : 18/0272
	LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 A Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 161
Moto-Club —— Comminges
N° d'affiliation —— C0267
Date —— Samedi 30 juin 2018
Lieu —— Lieoux
Organisateur technique - Stéphanie Vigny
E-mail —— stephanie-vigny@orange.fr
Téléphone —— 06 16 83 07 40

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- Samedi 30 juin 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8 H	11 H 30	Contrôles administratifs		
8 h	11 H 30	Contrôles techniques		
12 H 55	13 H 15	Essais Chronométrés	OPEN B	20 minutes
13 H 20	13H 40	Essais Chronométrés	OPEN A	20 minutes
13 H 45	14 H 05	Essais Chronométrés	VETERAN A	20 minutes
14 H 10	14 H 30	Essais Chronométrés	VETERAN B	20 minutes
		Pause		
14 H 50	15 H 10	Manche I	OPEN 1	15 m + 1 T
15 H 15	15 H 35	Manche I	OPEN 2	15 m + 1 T
15 H 40	16 H	Manche I	VETERAN	15 m + 1 T
16 H 05	16 H 25	Manche I	VETERAN	15 m + 1 T
		Pause		
16 H 45	17 H 05	Manche 2	OPEN 1	15 m + 1 T
17 H 10	17 H 30	Manche 2	OPEN 2	15 m + 1 T
17 H 35	17 H 55	Manche 2	VETERAN A	15 m + 1 T
18 H	18 H 20	Manche 2	VETERAN B	15 m + 1 T
		Remise des Prix		
16 H	19 H	Contrôles administratifs	Prestige OC,65,85, 125,	
16 H	19 H	Contrôles techniques		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 161
Moto-Club —— Comminges
N° d'affiliation —— C0267
Date —— Dimanche 1 juillet 2018
Lieu —— Lieoux
Organisateur technique - Stéphanie Vigny
E-mail —— stephanie-vigny@orange.fr
Téléphone —— 06 16 83 07 40

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- Dimanche 1 juillet 2018 (avec consolante)

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7 H	8 H 30	Contrôles administratifs		
7 H	8 H 30	Contrôles techniques		
8 H 30	9 H	Essais Chronométrés	Occitanie Prestige A	30 minutes
9 H 05	9 H 35	Essais Chronométrés	Occitanie Prestige B	30 minutes
9 H 40	10 H 10	Essais Chronométrés	Pyrénées 125	30 minutes
10 H 15	10 H 42	Essais Chronométrés	Pyrénées 65	27 minutes
10 H 45	11 H 15	Essais Chronométrés	Pyrénées 85	30 minutes
11 H 40	11 H 55	Manche I	Pyrénées 65	12 m + 1 T
		Repas		
13 H 30	13 H 55	Manche I	Occitanie Prestige	20 m + 1 T
14 H 00	14 H 25	Manche I	Pyrénées 125	20 m + 1 T
14 H 30	14 H 50	Manche I	Pyrénées 85	15 m + 1 T
14 H 55	15 H 15	Consolante	Occitanie Prestige	15 m + 1 T
15 H 20	15 H 40	Manche 2	Pyrénées 65	12 m + 1 T
		Pause		
16 H 05	16 H 30	Manche 2	Occitanie Prestige	20 m + 1 T
16 H 35	17 H 00	Manche 2	Pyrénées 125	20 m + 1 T
17 H 05	17 H 25	Manche 2	Pyrénées 85	15 m + 1T
		Pause		
17 H 40	18 H 05	Manche 3	Occitanie Prestige	20 m + 1T
		Remise des Prix		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

N° d'épreuve FFM	161
Moto-Club	Comminges
N° d'affiliation	C0267
Date	Dimanche 1 juillet 2018
Lieu	Lieoux
Organisateur technique	Stéphanie Vigny
E-mail	stephanie-vigny@orange.fr
Téléphone	06 16 83 07 40

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- Dimanche 1 juillet 2018 (1 seule Prestige)

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7 H	8 H 30	Contrôles administratifs		
7 H	8 H 30	Contrôles techniques		
8 H 30	9 H 00	Essais Chronométrés	PRESTIGE	30 minutes
9 H 05	9 H 35	Essais Chronométrés	125	30 minutes
9 H 40	10 H 07	Essais Chronométrés	65	27 minutes
10 H 10	10 H 40	Essais Chronométrés	85	30 minutes
		Pause		
11 H 10	11 H 30	Manche I	65	12 m + 1 T
		Repas		
13 H 30	13 H 55	Manche I	PRESTIGE	20 m + 1 T
14 H 00	14 H 25	Manche I	125	20 m + 1 T
14 H 30	14 H 50	Manche I	85	15 m + 1 T
14 H 55	15 H 15	Manche 2	65	12 m + 1 T
15 H 20	15 H 45	Manche 2	PRESTIGE	20 m + 1 T
		Pause		
16 H 20	16 H 45	Manche 2	125	20 m + 1 T
16 H 50	17 H 10	Manche 2	85	15 m + 1 T
17 H 15	17 H 45	Manche 3	PRESTIGE	20 m + 1T
		Remise des Prix		

CONFIGURATION 1

Terrain motocrosss
Lieoux / Saint-Gaudens

1624 m

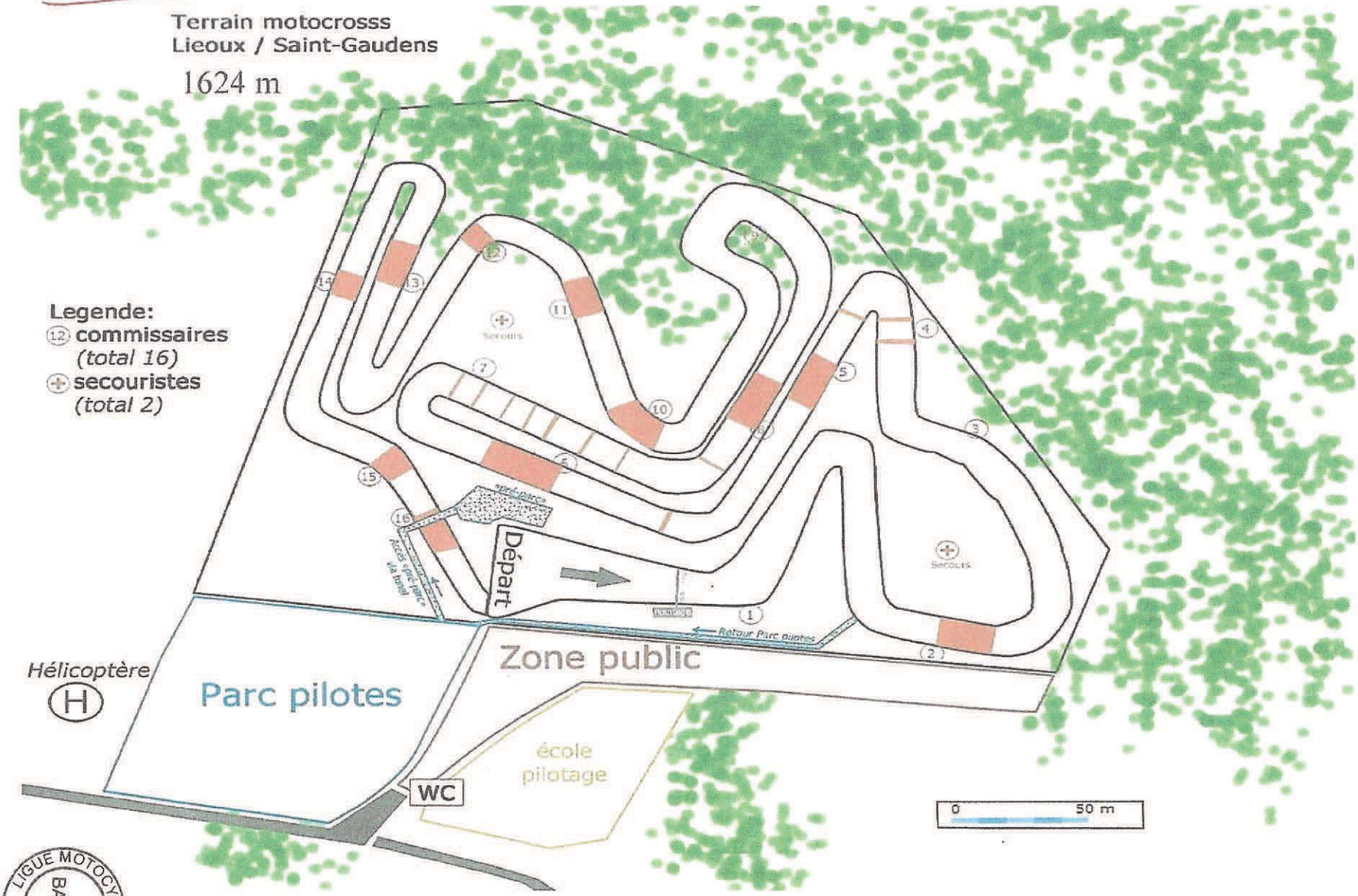

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

1/3

CONFIGURATION 1 BIS

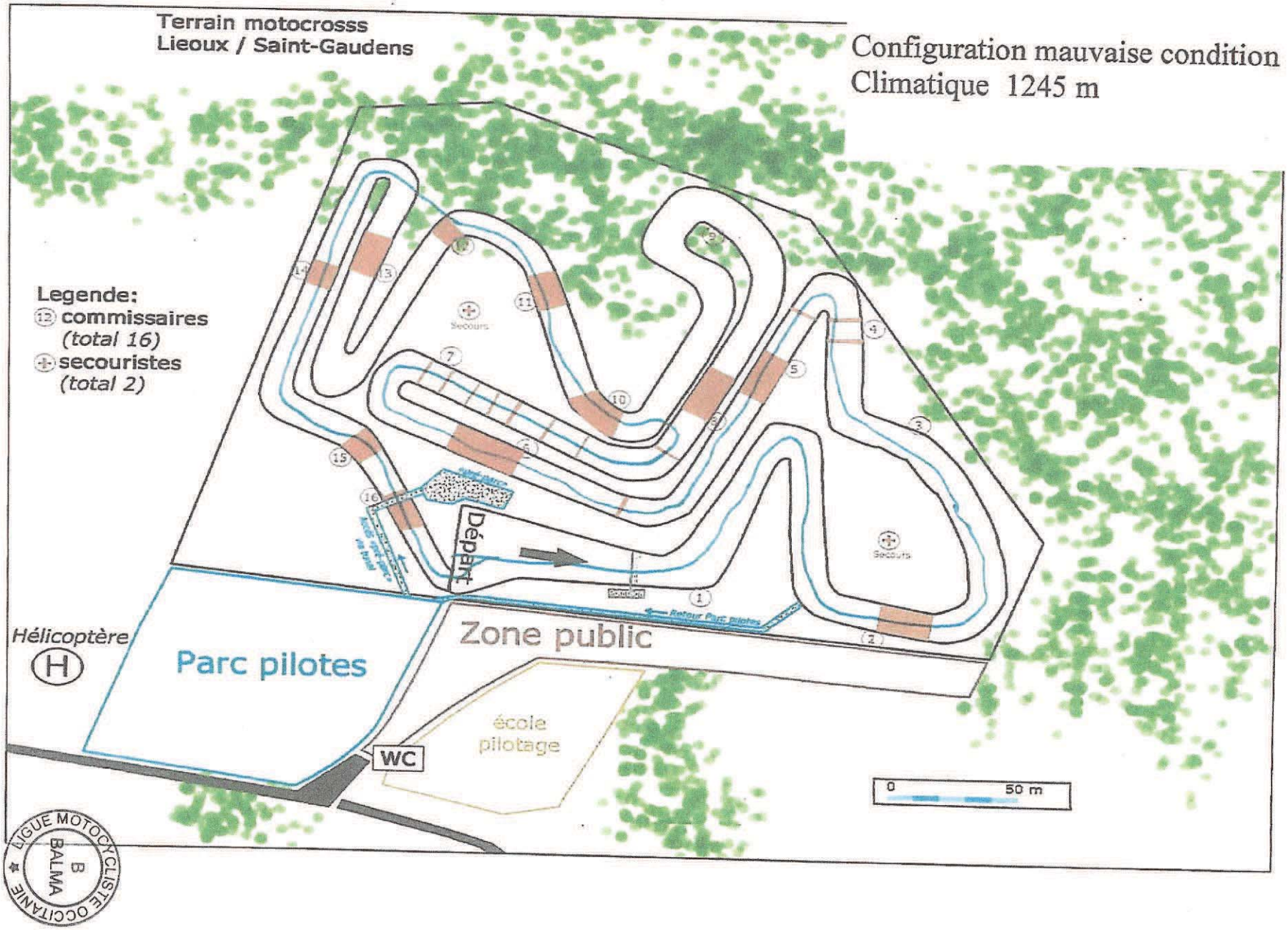

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB DE COMMINGES
1 Bis route de landorthe
31800 ST GAUDENS

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO529** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross**» se déroulant **du 30/06/2018 à 8h00 au 01/07/2018 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.
- 50.000 € pour les dommages immatériels consécutifs autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 12/03/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

Tokio Marine Kiln
12/3/18